

Le mot du Bourgmestre



Extrait du bulletin communal de mars 2003

Deux décisions importantes ont été adoptées par le Conseil communal au cours de ces dernières semaines.

Tout d'abord, la remise du réseau communal de distribution d'eau à la Société Wallonne des Eaux. Vous trouverez dans les pages intérieures de ce bulletin, les motivations qui ont guidé ce choix, telles qu'elles ont été présentées en séance publique du Conseil, le 27 décembre dernier.

Dans un autre registre, une mesure en faveur de nos agriculteurs.

Nul n'ignore que les exploitations agricoles sont tenues de se conformer à une législation environnementale de plus en plus stricte, notamment en matière d'eaux usées. La mise en conformité à ces normes environnementales représente un coût non négligeable. Et ceci alors que ces dernières années, l'Agriculture a été ébranlée par des crises à répétition.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité épauler les agriculteurs domiciliés sur la commune et dont l'exploitation est implantée sur notre territoire, en proposant de leur attribuer une aide financière spécifique concernant les dalles pour fumier (avec collecte des jus), les fosses à purin et à lisier.

Sont concernés les exploitants tant à titre principal que complémentaire, qu'il s'agisse de création ou d'accroissement d'installations existantes.

L'aide consiste en une subvention calculée par exploitation, en fonction de la capacité de l'aménagement, à savoir :

- 5 € par m² de dalle à fumier avec collecte des jus, limités aux 200 premiers m² ;
- 5 € pour les 100 premiers m³ ;
- 2,5 € par m³ supplémentaire, jusque 200 m³ maximum.

L'aide est accordée pour les travaux réalisés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2006.

Cumulable aux subventions octroyées par la province et le Fonds d'Investissement Agricole, elle contribuera également à améliorer le cadre de vie dans nos villages.

Benoît TRICOT